



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8386^e séance

Mardi 30 octobre 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Woldegerima
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

* Nouvelle publication, le 10 décembre 2018, pour raisons techniques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

La Fédération de Russie a également demandé à la présidence d'inviter M^{me} Elena Kravchenko à participer à la présente séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Y'a-t-il une objection à ce que le Conseil invite M^{me} Elena Kravchenko?

Le représentant de la Suède a demandé la parole.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède, de concert avec la France, le Royaume des Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et les États-Unis, a demandé que la situation en Ukraine soit examinée par le Conseil aujourd'hui, et que des mises à jour soient présentées par le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires concernant la situation générale, dans l'optique des prétendues élections qui doivent se tenir prochainement dans des régions trompeusement appelées les Républiques populaires de Donetsk et Louhansk, dans l'est de l'Ukraine.

Nous nous félicitons que les membres du Conseil aient accepté la convocation de cette séance d'information, comme l'a souligné le Président, conformément à la lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente

du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136) et à la lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264), sans la création formelle d'un point de l'ordre du jour. Ces deux points de l'ordre du jour restent distincts et séparés, et les séances futures du Conseil de sécurité pourront être organisées séparément.

Les prétendues élections, qui doivent se tenir le 11 novembre, sont organisées en violation des accords de Minsk. La question à l'examen ne concerne pas les aspects techniques des élections souhaitées, mais plutôt la tenue même de ces élections. L'organisation de ces élections doit être le fruit d'un accord entre toutes les parties, qui est en cours de négociation. Ces élections constituent une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'une violation de la lettre et de l'esprit des accords de Minsk. L'intervenante suggérée ne représente pas les autorités légitimes ou la société civile ukrainiennes. Permettre à la représentante d'une entité séparatiste illégale de participer à une séance du Conseil créerait un précédent dangereux. Nous estimons donc que l'intervenante proposée par la Fédération de Russie n'est pas compétente dans le contexte de la présente séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Si la question fait l'objet d'un vote de procédure, la France, le Royaume des Pays-Bas, la Pologne, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis s'opposeront à ce que le Conseil invite l'intervenante supplémentaire proposée par la Fédération de Russie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que l'idée d'aborder la situation relative aux élections qui se dérouleront dans l'est de l'Ukraine le 11 novembre est venue de six délégations – la Suède, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. Cependant, aucune d'entre elles n'a eu l'idée d'inviter les personnes que cette séance concerne, les représentants de cette région, à y participer. Qui plus est, les instigateurs ont proposé que cette séance se tienne à huis-clos afin qu'ils puissent ne mentionner aux médias que les éléments qui leur conviennent.

Nous sommes depuis longtemps au fait de cette manière de procéder au Conseil de sécurité, et nous

condamnons des exemples aussi flagrants de politique de deux poids, deux mesures. Pour des raisons de transparence, nous avons donc insisté sur la tenue d'une séance publique et demandé qu'y participent les chefs des commissions électorales centrales des Républiques populaires de Donetsk et Louhansk. Nous espérons que les membres du Conseil tiennent autant que nous à recevoir des informations complètes sur la situation véritable en Ukraine. Nous les appelons à ne pas céder à la pression de ces délégations et à ne pas bloquer la présentation au Conseil d'un exposé de la représentante des Républiques populaires de Donetsk et Louhansk et des parties aux accords de Minsk.

Le Président (*parle en espagnol*) : À la lumière des commentaires de membres du Conseil, je propose de mettre aux voix la proposition d'inviter M^{me} Elena Kravchenko, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les points de l'ordre du jour intitulés « Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136) » et « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) ».

Je vais maintenant mettre aux voix la proposition.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Fédération de Russie

Votent contre :

France, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Kazakhstan, Koweït

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : une voix pour, 7 contre et 7 abstentions. La proposition d'inviter M^{me} Elena Kravchenko n'a pas été adoptée, parce qu'elle n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : La dernière séance du Conseil de sécurité sur la situation en Ukraine a eu lieu il y a cinq mois, le 29 mai (voir S/PV.8270). Comme je l'ai dit alors, l'ONU a toujours appuyé fermement le rôle de premier plan joué par le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres acteurs clés pour trouver un règlement pacifique au conflit dans le Donbass. Le Secrétaire général a également appelé à maintes reprises à revitaliser les efforts déployés dans le cadre de ces formats de négociations et par les voies bilatérales. C'est pourquoi nous nous félicitons de la déclaration du Président S/PRST/2018/12, en date du 6 juin, qui encourageait toutes les parties à renouveler leur engagement en faveur du processus de paix, rappelait le caractère central des accords de Minsk et exhortait à intensifier les efforts humanitaires. Nous prenons également note de la réunion du 11 juin dans le cadre du format Normandie, la première au niveau ministériel depuis plus d'un an. Malgré ces efforts, toutefois, les pourparlers visant à mettre fin aux combats n'ont guère progressé. Le conflit dans l'est de l'Ukraine, qui en est à sa cinquième année, demeure une menace active pour la paix et la sécurité internationales.

Sur le terrain, l'escalade continue et imprévisible des hostilités aggrave le climat d'insécurité et accroît l'incertitude quant aux intentions des parties. Alors que les négociations sur les différents volets continuent à rechercher des points de convergence, la mise en œuvre effective de tout accord fait toujours défaut. Il convient néanmoins de noter que l'incidence de la violence cet été a été la plus faible de toutes les périodes équivalentes depuis que le conflit a éclaté en 2014. Le cessez-le-feu pour la période des récoltes et celui pour la rentrée des classes – deux engagements pris à nouveau en faveur du cessez-le-feu, qui ont été négociés par le Groupe de contact trilatéral – ont contribué à réduire les bombardements et les tirs d'armes légères et de petit calibre, ce qui s'est traduit par un nombre relativement faible, quoique toujours tragique, de quatre civils tués entre le 1^{er} juin et le 31 août. De toute évidence, dès lors que l'on peut compter sur une volonté politique suffisante et un engagement réel en faveur des accords, il est possible de mettre fin à la violence sur le terrain et de réduire considérablement les effets du conflit sur la population civile. Malheureusement, au cours des six dernières semaines, les violations du cessez-le-feu ont encore une fois augmenté, ce qui a entraîné une hausse du nombre de victimes. Rien qu'en septembre,

le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a enregistré 20 victimes civiles liées au conflit, dont plus de la moitié ont été causées par des mines ou des restes explosifs de guerre.

L'ONU continue d'appeler les parties à veiller à l'application intégrale et immédiate des accords de cessez-le-feu et à faire preuve de la plus grande retenue afin de protéger la population civile dans les zones touchées par le conflit. La priorité des parties doit être, sans délai, de retirer les armes lourdes des zones peuplées, de désengager les forces et de protéger les infrastructures civiles. L'ONU suit également la situation dans la mer d'Azov, qui connaîtrait une montée des tensions, ce qui a une incidence négative sur l'atmosphère générale dans la région. Nous soulignons la nécessité d'éviter tout risque d'escalade, de provocation ou d'erreur de calcul.

Les accords de Minsk, approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015), constituent le seul cadre convenu pour une paix négociée dans l'est de l'Ukraine. Se faisant l'écho des attentes du Conseil de sécurité, exprimées dans la déclaration du Président S/PRST/2018/12, l'ONU appelle à des progrès rapides dans l'application des accords de Minsk. Nous nous sommes félicités de la récente prorogation par le Parlement ukrainien, le 4 octobre, de la loi sur l'ordre spécial concernant la gouvernance locale de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, conformément aux engagements pris par l'Ukraine dans le cadre des accords de Minsk.

L'ONU exhorte toutes les parties à éviter toute mesure unilatérale qui pourrait exacerber les divisions ou s'écarter de l'esprit et de la lettre des accords de Minsk. Le 7 septembre, les entités *de facto* de Donetsk et de Louhansk ont annoncé la tenue d'élections dites présidentielles prévues pour le 11 novembre. Malgré les objections de l'Ukraine, les médias rapportent que les préparatifs se poursuivent. D'après ce que nous savons, deux scrutins distincts sont prévus à Donetsk et à Louhansk, l'un pour le chef de la République et l'autre pour les conseils populaires pour des mandats de cinq ans. Je tiens à rappeler que les questions liées aux élections sont abordées dans les accords de Minsk, qui forment un ensemble complet de mesures, et sont examinées dans le cadre des mécanismes de négociation existants. C'est pourquoi je tiens à signaler que toute mesure de ce type prise en dehors du cadre constitutionnel et juridique de l'Ukraine serait incompatible avec les accords de Minsk.

À cette occasion, je voudrais saluer le travail que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine réalise sur le terrain dans des conditions extrêmement difficiles. Je réitère notre appel à toutes les parties pour qu'elles garantissent la sécurité et la liberté de mouvement des observateurs. Comme la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller le dira au Conseil, le coût humain du conflit ne cesse de s'alourdir pour les habitants du Donbass. L'ONU ne ménage aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'aide humanitaire et de surveillance des droits de l'homme. Il est toutefois essentiel que ce rôle ne soit pas politisé ou instrumentalisé par quelque partie que ce soit.

Il est temps que toutes les parties concernées agissent de manière constructive et prennent de nouvelles mesures pour sortir de l'impasse dans laquelle semblent se trouver les négociations diplomatiques. L'ONU souligne la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Une fois de plus, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à renouveler leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk afin de mettre un terme le plus tôt possible au conflit et de contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans toute l'Ukraine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Il y a cinq mois, j'ai fait un exposé au Conseil (voir S/PV.8270), avec la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo. Aujourd'hui, je suis au regret d'informer le Conseil que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent d'être confrontés à de graves conséquences humanitaires dans le conflit armé oublié de l'Europe, et que les effets s'aggravent à mesure que la situation se pérennise.

Plus de 3 000 civils ont été tués et jusqu'à 9 000 ont été blessés depuis le début du conflit en 2014. Cette crise affecte la plus forte proportion de personnes âgées – plus de 30% – dans le monde. Une ligne de conflit de plus de 400 kilomètres divise la zone des

hostilités. Les ménages vivant à proximité de cette ligne vivent dans la crainte des bombardements, des tirs isolés et de la pollution par les mines. L'accès de la population aux services de base est constamment interrompu. Les maisons, les hôpitaux, les écoles et d'autres infrastructures civiles essentielles ont été gravement endommagés. En 2018, plus de 70 incidents graves ont perturbé l'approvisionnement en eau vital à des millions de personnes. Les risques de maladies transmissibles sont en hausse en raison de la pénurie d'eau, des dommages considérables causés aux établissements de santé, du manque d'accès aux soins de santé et des très faibles taux de vaccination. Il est impératif que les parties au conflit respectent les civils et les biens de caractère civil, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Les civils ne sont pas une cible.

La ligne de conflit a radicalement changé la vie de millions de civils qui sont séparés de leur famille, de leurs services et de leurs moyens de subsistance. En octobre 2017, j'ai rencontré au poste de contrôle de Mayorsk des personnes qui faisaient ce difficile voyage. Depuis, plus de 1,1 million de civils par mois sont passés par les cinq points de contact officiels. La moitié des personnes qui franchissent la ligne ont plus de 60 ans. La plupart sont des femmes. Elles sont régulièrement exposées au danger lorsqu'elles attendent dans de longues files d'attente avec des équipements limités au milieu des hostilités. Depuis le début de l'année, 50 civils ont été tués ou blessés alors qu'ils franchissaient la ligne. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de passage, mais j'appelle à plus d'efforts de part et d'autre. Les services essentiels aux points de passage exigent d'urgence une amélioration, notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Les points de chauffage sont un besoin important à l'approche de l'hiver. Il reste essentiel de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, et en particulier d'éliminer les obstacles de longue date qui les empêchent d'accéder facilement à leurs prestations de retraite.

Depuis le début de l'année, plus de 100 civils ont été tués ou blessés dû à l'ampleur de la pollution par des mines et des engins non explosés. Le 30 septembre, un engin explosif a tué trois enfants et en a gravement blessé un autre à proximité de la ligne de conflit. Au début du mois, deux travailleurs ont été blessés par une mine terrestre alors qu'ils essayaient de rétablir l'approvisionnement en eau vital à 45 000 personnes. Depuis trois ans, l'Ukraine connaît le plus grand nombre

de victimes de mines antivehicule au monde. J'exhorte toutes les parties à cesser immédiatement d'utiliser les mines, y compris dans les zones peuplées et à proximité des structures civiles. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. L'Ukraine a également besoin d'un cadre national et de mécanismes de coordination appropriés pour la lutte antimines.

Plus de 3,5 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire et de protection en 2019. Pourtant, le financement de l'action humanitaire n'a cessé de baisser au fil des années. Le plan d'aide humanitaire de 2018, pour lequel des ressources d'un montant de 187 millions de dollars sont nécessaires, n'est financé qu'à hauteur de 32%. Ce n'est tout simplement pas suffisant. En l'absence de fonds suffisants, la nourriture, les soins de santé, l'eau, l'assainissement et d'autres formes d'assistance vitale ne peuvent être fournis. Les humanitaires peuvent apporter une aide concrète, ce qu'ils font. Depuis le début de 2018, l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales ont aidé plus d'un million de personnes des deux côtés de la ligne de conflit. Si l'accès humanitaire est souvent imprévisible, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, nous avons aujourd'hui un peu plus d'accès qu'auparavant. Depuis juillet 2018, les travailleurs humanitaires ont rapidement intensifié leurs efforts pour fournir une aide humanitaire et des services de protection essentiels à la population dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Une allocation de 6 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence a été un catalyseur important. J'en appelle aux donateurs pour qu'ils renforcent leur appui à la consolidation de ces acquis humanitaires, en particulier à l'approche de l'hiver rigoureux qui s'annonce en Ukraine.

Je voudrais terminer en félicitant le Gouvernement ukrainien pour ses efforts visant à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux pour soutenir 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Je me félicite également de la récente adoption de la loi sur le statut juridique des personnes portées disparues. J'attends avec intérêt sa mise en œuvre, qui devrait faciliter la recherche et l'identification des personnes disparues et aider les familles. Je réaffirme l'engagement de l'ONU et de ses partenaires à soutenir les personnes déplacées et touchées par le conflit en Ukraine dans tous les domaines de l'aide d'urgence et du relèvement rapide.

Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, pour cette occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et M^{me} Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, des exposés qu'elles ont présentés au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Près de cinq ans se sont écoulés depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et le début de son agression dans l'est de l'Ukraine. Cette situation très instable représente clairement une menace à la paix et à la sécurité internationales, et la Suède s'est efforcée, tout au long de son mandat au Conseil de sécurité, de veiller à ce que le Conseil reste saisi de la question.

La persistance de niveaux élevés de violence dans la région du Donbass et notre profonde préoccupation quant aux prétendues élections prévues pour le 11 novembre nous ont poussés, avec plusieurs autres membres, à convoquer la présente séance. Qu'il me soit permis d'expliquer clairement pourquoi cette question relève du Conseil. Nous assistons à une tentative de redessiner les frontières en Europe, avec l'appui d'une puissance militaire. Cela constitue une violation de la Charte des Nations Unies. C'est également une violation de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Ce défi à l'ordre juridique international n'est pas un problème régional, mais un problème qui a des répercussions mondiales. Nous regrettons qu'il n'y ait aucun signe que la Russie, membre du Conseil, soit revenue sur ses actions pour se conformer au droit international. Encore une fois, je voudrais être clair : l'agression de la Russie est à l'origine du conflit, et la Russie a l'influence nécessaire pour y mettre fin quand elle le voudra.

Nous demeurons profondément préoccupés par la persistance de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Le conflit a déjà fait plus de 10 000 morts et touché plus de 3,8 des millions de personnes directement, dont 70 % de femmes, de personnes âgées et d'enfants. Environ deux tiers des près de 2 millions de personnes déplacées sont des femmes. Nous constatons de modestes améliorations pour ce qui

est de l'accès des organisations humanitaires, mais nous continuons de souligner la nécessité de leur garantir un accès total et sans entrave, tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement que dans celles qui ne le sont pas. La Suède continuera de fournir une aide humanitaire conforme aux principes pour répondre aux besoins les plus urgents des personnes touchées par le conflit. Comme nous l'a fait savoir aujourd'hui le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'appel humanitaire reste sous-financé. Nous nous associons à l'OCHA pour demander aux donateurs d'augmenter leurs contributions.

Alors que la communauté internationale continue d'appuyer les accords de Minsk, même la première disposition de ces accords, qui porte sur un cessez-le-feu complet, n'a pas été mise en œuvre. Conformément aux exigences constantes de l'Union européenne, nous appelons à la mise en œuvre intégrale des accords, à commencer par un cessez-le-feu immédiat et durable. Nous appuyons les efforts déployés à cette fin dans le cadre du format Normandie et félicitons le Gouvernement ukrainien d'avoir récemment prorogé la loi sur le statut spécial des régions de Donetsk et de Louhansk.

Les prétendues élections prévues en novembre dans la région du Donbass constituent à leur tour une violation flagrante des accords de Minsk. Nous appelons la Russie à assumer ses responsabilités et à user de son influence pour empêcher leur tenue. Les accords de Minsk stipulent clairement que des élections locales ne doivent avoir lieu qu'après la mise en place de conditions de sécurité appropriées. Cela signifie un cessez-le-feu complet et le retrait des armes lourdes, sous la surveillance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Russie doit veiller à ce que les unités armées qui contrôlent certaines zones de Donetsk et de Louhansk respectent le cessez-le-feu, et elle doit cesser de fournir tout appui militaire et financier à ces unités. Les accords de Minsk stipulent en outre que les élections doivent se tenir conformément à la législation ukrainienne et aux normes de l'OSCE et qu'elles doivent être observées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. Nous appuyons fermement la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, à laquelle il faut garantir un accès total, sûr et sans entrave à l'ensemble du pays, y compris le long de la frontière entre la Russie et l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée.

Enfin, la militarisation en cours de la Crimée et les tensions en mer d'Azov suscitent des préoccupations

supplémentaires et créent un contexte très dangereux pour les prétendues élections prévues. Le redéploiement de navires militaires et les inspections excessives du trafic commercial dans une zone déjà touchée par le conflit ne sont pas passés inaperçus. En cessant ces activités, et en prenant des mesures pour faire en sorte que les accords de Minsk soient enfin mis en œuvre, la Russie pourrait faire passer le message qu'elle a sérieusement l'intention d'apaiser les tensions.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, au mépris flagrant du droit international et de l'ordre européen de sécurité, a causé d'énormes souffrances et doit cesser. En attendant, le Conseil doit rester activement saisi de la question.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller de leurs exposés au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Les États-Unis s'associent à d'autres pays pour condamner l'annonce faite par les soi-disant Républiques populaires de Donetsk et Lougansk de leur intention d'organiser, le 11 novembre, ce qu'elles appellent des élections. De tels agissements sont clairement illégitimes et n'ont aucun fondement en droit ukrainien. Le simulacre d'élections, organisé par la Russie, va directement à l'encontre des efforts visant à mettre en œuvre les accords de paix de Minsk. Par ailleurs, il entrave et sape les efforts visant à mettre fin au conflit en cours dans l'est de l'Ukraine, qui a tué plus de 10 000 personnes et qui fait chaque jour davantage de victimes. Les accords de Minsk stipulent que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) doit observer les élections, qui doivent être organisées conformément à la législation ukrainienne et aux normes de l'OSCE. Le scrutin du 11 novembre ne remplira aucune de ces conditions.

Les accords de Minsk appellent également au désarmement des groupes illégaux et au retrait des unités armées étrangères de l'est de l'Ukraine. Toutefois, la Russie utilise ces prétendues élections pour obtenir le contraire. Elle cherche à renforcer les positions des soi-disant Républiques populaires de Donetsk et Lougansk. Les deux entités sont inséparables des groupes armés illégaux contrôlés par Moscou.

Nous sommes également inquiets de la crise humanitaire dans l'est de l'Ukraine, où 3,4 millions d'Ukrainiens ont besoin d'aide et où plus de 1,5 million de personnes sont déplacées. La crise humanitaire

se poursuivra jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit mis en œuvre et que les engagements fondamentaux pris dans le cadre des accords de Minsk soient respectés. Nous encourageons toutes les parties à permettre aux Ukrainiens touchés par la crise d'avoir librement accès à l'aide humanitaire et aux services publics et à se prémunir contre d'autres pertes civiles et dommages aux infrastructures critiques.

Au-delà de l'est de l'Ukraine, l'occupation par la Russie de la péninsule de Crimée et ses actions agressives en mer d'Azov, où la Russie attaque des navires internationaux à destination des ports ukrainiens et entrave la navigation, démontrent une nouvelle fois la violation flagrante par Moscou de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que sa volonté de compromettre la stabilité régionale. Nous apprécions grandement les efforts déployés par la France et l'Allemagne dans le cadre du format Normandie pour promouvoir la mise en œuvre des accords de Minsk. Malheureusement, la Russie continue d'entraver le processus de paix, et, nous le pensons, retarde délibérément ces discussions et les pourparlers entre le Représentant spécial des États-Unis, Kurt Volker, et le Conseiller présidentiel russe, Vladislav Surkov. Nous appelons la Russie à cesser ses activités obstructionnistes et à cesser de provoquer des retards artificiels.

Les États-Unis réitèrent leur ferme condamnation des actions déstabilisatrices de la Russie en Ukraine. Nous continuerons d'imposer des sanctions à la Russie pour ses agissements dans la région du Donbass et en Crimée jusqu'à ce qu'elle mette pleinement en œuvre les accords de Minsk et restitue la péninsule de Crimée à l'Ukraine.

M. Delattre (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, pour leurs présentations éclairantes d'une situation en Ukraine toujours aussi tragique et nécessitant plus que jamais l'attention de la communauté internationale.

Après plus de quatre ans de conflit dans le Donbass, les combats se poursuivent en effet. Il ne se passe pas un jour sans que l'on dénombre une victime civile ou militaire et que des tirs, y compris d'armes lourdes, touchent des zones habitées par des civils. Depuis plus de quatre ans, et encore récemment lors d'une réunion ministérielle le 11 juin dernier, la France et l'Allemagne, en lien avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, n'ont ménagé aucun effort,

dans le cadre du format Normandie, pour rapprocher les parties, faciliter la mise en œuvre des accords de Minsk et ainsi contribuer à la fin de ce conflit. Avec mon collègue allemand, que je suis heureux de saluer, nous nous exprimerons brièvement à la presse à l'issue de cette séance, en tant que représentants des deux pays médiateurs du format Normandie.

Au-delà du Donbass, la France condamne à chaque occasion l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, et appelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à réitérer leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Dans ce contexte tendu, trois évolutions récentes méritent plus particulièrement notre attention.

En premier lieu, qu'il me soit permis de revenir sur les soi-disant « élections » prévues le 11 novembre dans les deux territoires séparatistes de Donetsk et Louhansk. Alors que nous nous efforçons, en format Normandie, de progresser vers des élections locales, organisées dans le cadre légal ukrainien et conformément aux accords de Minsk, cette initiative représente une volonté flagrante de porter atteinte à la souveraineté de l'État ukrainien. Elle va à l'encontre des engagements pris, notamment par la Russie, lors de la signature de ces accords. Nous encourageons donc tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à condamner fermement et publiquement l'organisation de ce scrutin illégal. Nous espérons que la Russie pourra user de son influence auprès des entités séparatistes pour suspendre l'organisation de ces soi-disant élections. Il conviendrait plutôt de s'efforcer de réunir les conditions propices au scrutin local prévu par les accords de Minsk, qui est l'une des clefs du retour de la paix. Il est à noter que l'Ukraine, quant à elle, a marqué son attachement au volet politique des accords de Minsk en renouvelant la loi sur le statut spécial du Donbass qu'elle avait adoptée dès septembre 2014.

Nous déplorons une deuxième tendance, celle de l'absence de progrès sur les questions de sécurité dans le Donbass. En effet, le cessez-le-feu, renouvelé à plusieurs reprises, ne se concrétise pas de manière durable sur le terrain. Nous observons d'ailleurs récemment une recrudescence du niveau de violence, avec une moyenne de violations quotidiennes dépassant les 1000 incidents, selon les observations de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. De même, le retrait des armes lourdes n'a toujours pas été mis en œuvre.

Pendant quatre ans, les populations civiles, y compris des enfants et des personnes âgées, comme l'a rappelé M^{me} Mueller, ont été pratiquement chaque jour la cible de ce type d'armes.

Enfin, nous attendons toujours, en particulier de l'Ukraine, des progrès sur les trois zones pilotes de désengagement. Tous les engagements pris doivent être respectés. Il n'y a pas en la matière d'obligations à la carte. La France ne saurait trop insister sur l'urgence d'avancer sur chacune de ces mesures nécessaires à l'amélioration de la situation sécuritaire et indispensables à un règlement du conflit.

Enfin, et ce sera mon troisième point, la France exprime sa vive préoccupation quant à la situation humanitaire décrite par la Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires. Nous comptons près de 1,5 million de personnes déplacées en Ukraine, et plus de 700 000 personnes, des deux côtés de la ligne de contact, reçoivent une aide humanitaire. Comme indiqué dans la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 6 juin dernier (S/PRST/2018/12), cette situation nécessite un renforcement de l'action des agences humanitaires onusiennes sur le terrain. Afin de parvenir à cet objectif, la France appelle toutes les parties à faciliter l'accès humanitaire pour les agences onusiennes et des organisations non gouvernementales, afin d'apporter aide et assistance non seulement aux populations civiles, mais aussi aux prisonniers de guerre. À l'approche du rude hiver du Donbass, il est plus que jamais nécessaire de soulager les souffrances des personnes les plus vulnérables.

La situation en Ukraine ne relève pas de la fatalité. Il appartient à la Russie de prendre la décision de mettre un terme à l'annexion illégale de la Crimée et d'user de son influence sur les entités séparatistes du Donbass pour garantir une mise en œuvre immédiate des accords de Minsk. Nous encourageons aussi l'Ukraine à faire preuve de davantage de volonté politique et à faire sa part du chemin dans la mise en œuvre de ces accords, qui doivent conduire au retour à une paix durable.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, de leurs exposés détaillés.

La Pologne appuie fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous soulignons la nécessité d'une pleine

mise en oeuvre des accords de Minsk par toutes les parties. C'est le seul moyen de parvenir à une solution durable du conflit à l'intérieur et autour de l'Ukraine. Ce conflit n'est ni un conflit ethnique ni un conflit interne, comme la Russie tente de le décrire. C'est un conflit entre un État et un autre, initié par la Russie et systématiquement alimenté par elle dans le but de déstabiliser l'Ukraine.

Nous avons demandé la convocation de la présente séance pour condamner l'annonce de la tenue des prétendues élections dans les prétendues Républiques populaires de Louhansk et de Donetsk, le 11 novembre. Cette annonce est contraire à la lettre et à l'esprit des accords de Minsk. C'est pourquoi nous appelons la Fédération de Russie à user de toute son influence sur les séparatistes pour éviter toute mesure qui entraverait de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Elle constitue aussi un revers pour les efforts faits conformément au format Normandie et par le Groupe de contact trilatéral; elle est une autre manifestation de mépris envers les normes internationales, et met au jour les efforts qui sont déployés pour entraver la réalisation de la paix dans l'est de l'Ukraine.

L'agression russe contre l'Ukraine reste une source de menaces pour la sécurité de l'ensemble de la région. Les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) confirment que la Russie ne cesse de renforcer sa présence militaire dans la région du Donbass. Des convois de camions franchissent la frontière russo-ukrainienne de jour et de nuit – et aussi là où il n'y a pas de postes-frontières et toujours sans inspection aucune de la part l'OSCE ou de l'Ukraine. La Mission spéciale d'observation a observé ces convois à sept reprises depuis le seul mois d'août. Ayant peu ou pas d'accès à certaines zones, les capacités de la Mission spéciale d'observation sont fort limitées. Les prétendus séparatistes sont régulièrement identifiés comme étant responsables de cas d'intimidation et de tirs visant les observateurs, ainsi que de brouillage des drones d'observation appartenant à la Mission spéciale.

Il est inquiétant de constater que des activités similaires de renforcement des capacités militaires ont lieu en Crimée et en mer d'Azov. Pendant plusieurs mois, la Russie a retardé pendant de longues périodes de temps et à un coût économique énorme pour l'Ukraine des centaines de navires de commerce qui essayaient d'atteindre les ports ukrainiens en mer d'Azov via le détroit de Kertch. La poursuite de la militarisation et

l'aggravation des tensions ne font qu'accroître davantage l'instabilité dans une région déjà troublée.

La situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine s'est encore détériorée depuis le mois de juin. Cinquante et un pour cent de la population vivant dans des territoires se trouvant jusqu'à cinq kilomètres de la ligne de contact n'ont pas reçu d'aide ces 12 derniers mois, tandis que plus de 60 % de la population ont un accès limité aux soins de santé. Les informations fournies par M^{me} Mueller ont montré que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation humanitaire. Le non-respect persistant du cessez-le-feu par les formations militaires illégales appuyées par la Russie et les bombardements aveugles de quartiers résidentiels mettent en péril la vie des populations touchées par le conflit. Le droit international humanitaire n'est pas respecté. Depuis le début du conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé plus de 10 000 tués et plus de 24 000 blessés. Au moins 2 500 des personnes tuées étaient des civils.

À l'approche de l'hiver, des centaines de milliers de personnes dans l'est de l'Ukraine auront besoin de davantage d'aide. Je voudrais souligner que la Pologne s'efforce de venir en aide aux personnes dans le besoin dans l'est Ukraine. Outre l'appui apporté à l'Ukraine au plan politique, la Pologne fournit, depuis 2014, l'aide humanitaire nécessaire aux personnes déplacées des zones affectées par le conflit armé dans l'est de l'Ukraine, ainsi qu'aux éléments les plus vulnérables de la population locale. La Pologne a toujours fourni une aide humanitaire par des voies bilatérales et multilatérales. Elle a contribué financièrement cette année au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Kiev. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir envisager d'aider ce Bureau aussi. Je voudrais remercier en outre M^{me} Mueller et l'OCHA pour leur travail acharné et leur dévouement, ainsi que pour la détermination dont ils font preuve face à cette crise.

Sur une note positive, nous voudrions souligner la décision du Conseil suprême de Ukraine de proroger jusqu'à la fin de 2019 la validité de la loi sur le statut spécial de Donetsk et de Louhansk, ce qui confirme la détermination de Kiev à mettre en œuvre les accords de Minsk, en particulier dans cette difficile période préélectorale.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale,

M^{me} Mueller, de leurs exposés sur la situation alarmante qui prévaut dans certaines régions de l'est Ukraine.

Conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, adoptée à une écrasante majorité le 27 mars 2014, je tiens à réaffirmer notre plein appui à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Je serai clair : nous n'accepterons pas que la Russie modifie les frontières en Europe par la force militaire. Ses actions vont à l'encontre du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais évoquer trois points en particulier : premièrement, les élections; deuxièmement, la situation humanitaire; et troisièmement, la situation en matière de sécurité dans l'ensemble de la région de la mer Noire.

Ma première observation porte sur l'annonce d'élections locales dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine. Nous condamnons ces prétendues élections illégales. Cette parodie d'élections, si elle devait avoir lieu, serait une violation des engagements pris dans le cadre des Accords de Minsk et de la loi ukrainienne. Conformément aux Accords de Minsk, les élections locales ne peuvent être organisées dans certaines zones de Donetsk et de Louhansk que conformément à la législation ukrainienne. Ces élections illégales seraient incompatibles avec la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il faut organiser de nouveaux pourparlers en vue d'un règlement pacifique sur la base des accords de Minsk. Je voudrais rappeler que la résolution 2202 (2015) appelle les parties à appliquer pleinement les Accords de Minsk. À cet égard, ces prétendues élections sont non seulement illégales, mais elles vont aussi à l'encontre de la lettre, de l'esprit et des engagements des Accords de Minsk et constituent manifestement un revers pour le processus de paix. Les Accords de Minsk demeurent la seule voie viable et acceptée vers la paix.

Le Royaume des Pays-Bas prie les parties concernées de s'abstenir de toute action, telle que l'organisation de ces prétendues élections, susceptible de faire obstacle à l'application de ces Accords. Nous appelons la Russie à user de son influence considérable pour empêcher la tenue de ces prétendues élections, dans l'intérêt du processus de paix et des civils qui subissent au quotidien les conséquences du conflit. La Russie doit jouer son rôle en cessant d'apporter un appui financier et militaire aux séparatistes et en retirant ses forces armées et son matériel militaire du territoire ukrainien.

Ma deuxième remarque concerne la situation humanitaire dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine a déployé des efforts inlassables pour amener toutes les parties à respecter les Accords de Minsk, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu et le retrait d'armes lourdes. Nous saluons le travail effectué avec courage par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans des circonstances souvent dangereuses.

Entre-temps, les populations des zones touchées continuent de souffrir. Dans son dernier rapport, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fait état d'une augmentation de 30 % du nombre de victimes civiles par rapport à la période précédente. Les mines terrestres et les munitions non explosées continuent de faire peser une menace quotidienne sur les civils dans la zone de conflit. Les infrastructures civiles ont été gravement endommagées. L'approvisionnement en électricité et en eau est précaire. Dans la déclaration du Président du 6 juin (S/PRST/2018/12), le Conseil a demandé aux organismes des Nations Unies de remédier à la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Le Royaume des Pays-Bas demande à toutes les parties de veiller à ce que l'ONU et les organisations humanitaires internationales puissent mener à bien leurs activités dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Comme l'a dit aujourd'hui la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, les civils ne sont pas une cible.

Mon troisième point porte sur la situation en matière de sécurité dans l'ensemble de la région de la mer Noire à la suite de l'annexion et de la militarisation illégales de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie. La présence militaire russe dans la mer d'Azov a été renforcée tout récemment. La militarisation de la mer d'Azov ne peut que déstabiliser la situation – déjà fragile – en matière de sécurité dans la région de la mer Noire. En outre, la Fédération de Russie a commencé à inspecter les navires commerciaux dans la mer d'Azov à destination et en provenance des ports ukrainiens. Les longs retards qui en résultent ne font qu'aggraver les dommages économiques infligés à la région du sud-est de l'Ukraine par la construction illégale du pont du détroit de Kertch. Le Royaume des Pays-Bas se félicite de la décision prise par l'Ukraine de recourir à l'arbitrage en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous espérons que ce différend sera réglé par des moyens pacifiques. En attendant, nous demandons à toutes les parties de prendre toutes les mesures qui

s'imposent pour désamorcer les tensions militaires dans la mer d'Azov.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et la Sous-Secrétaire générale des exposés qu'elles ont présentés au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Le Royaume-Uni est attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne reconnaissons pas et ne reconnâtrons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. L'annexion illégale de la Crimée par la Russie en mars 2014 va directement à l'encontre de la Charte des Nations Unies. Cette action met en péril la paix et la sécurité internationales et a des conséquences à l'échelle mondiale.

Je voudrais aborder la question des élections. À l'instar de mes collègues européens et américain, nous estimons que ces prétendues élections sont illégales. Il s'agit du dernier exemple de l'action menée par la Russie pour déstabiliser l'Ukraine. Ces élections constituent une violation flagrante des Accords de Minsk et sont illégales en vertu de la loi ukrainienne. Pour le dire clairement, il s'agit d'une mascarade – et d'une mascarade macabre en plus. C'est pourquoi le Royaume-Uni, avec d'autres membres du Conseil, a demandé que soit convoquée la présente séance. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix pour condamner ces actes illégaux. La Russie pourrait démontrer son attachement au système international fondé sur des règles en usant de son influence considérable sur les séparatistes pour empêcher la tenue de ces prétendues élections.

Je voudrais être claire : s'il s'agissait d'élections libres et justes, tenues dans de bonnes conditions de sécurité, comme le prévoient les Accords de Minsk, ce serait autre chose. Néanmoins, les conditions pour la tenue d'élections libres et justes ne seront jamais réunies tant que la Russie continuera de refuser aux acteurs internationaux l'accès à l'est de l'Ukraine. Cet appui à de prétendues élections illégales est la dernière tentative de la Russie de déstabiliser l'Ukraine.

Comme d'autres représentants l'ont fait aujourd'hui, je voudrais à présent évoquer d'autres actions récentes qui sont une source de vives préoccupations.

Premièrement, comme l'a indiqué la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, la militarisation croissante de la Crimée est très alarmante. Nous exhortons la Russie à mettre un terme aux transferts

déstabilisateurs de systèmes d'armes et de troupes et à démontrer son attachement à la stabilité régionale.

Deuxièmement, l'ouverture du pont du détroit de Kertch constitue une nouvelle violation flagrante de la souveraineté de l'Ukraine. Le harcèlement et l'immobilisation systématiques par la Russie de navires battant pavillon ukrainien et de navires battant pavillon de pays tiers dans la mer d'Azov, depuis avril, est une nouvelle tentative de déstabiliser l'Ukraine et son économie.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par les cyberattaques que la Russie continue de mener contre l'Ukraine, dans le but de perturber les secteurs financier, énergétique et gouvernemental de ce pays.

J'en viens maintenant aux questions humanitaires. Comme l'a indiqué la Sous-Secrétaire générale dans son exposé, le conflit continue d'avoir des incidences humanitaires dévastatrices sur les personnes qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact. Ce que nous avons entendu dire au sujet des mines, des blessés et des millions de personnes exposées à un risque humanitaire élevé doit nous remplir d'indignation. Le fait que les organisations humanitaires n'ont pas accès aux zones non contrôlées par le Gouvernement est un facteur qui contribue largement à exacerber la crise. Nous exhortons vivement les séparatistes soutenus par la Russie à autoriser un accès sûr et sans entrave afin qu'une aide humanitaire essentielle puisse être acheminée aux 1,8 million de personnes qui en ont besoin dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Nous exhortons également les donateurs à financer le plan annuel d'aide humanitaire des Nations Unies pour l'Ukraine, qui demeure tragiquement sous-financé.

Pour terminer, nous exhortons toutes les parties, en particulier les séparatistes soutenus par la Russie, à s'engager à appliquer pleinement les Accords de Minsk, en commençant par un cessez-le-feu global et le retrait d'armes lourdes. C'est le meilleur moyen d'instaurer la stabilité en Ukraine et de mettre fin aux souffrances du peuple ukrainien. Soyons clairs : c'est l'agression de la Russie en 2014 qui est à l'origine de ce conflit – au mépris total du droit international. Il incombe à la Russie, notamment en sa qualité de membre permanent du Conseil, de s'abstenir de tout comportement déstabilisateur et d'user de son influence considérable sur les séparatistes pour que les accords de Minsk soient mis en œuvre et qu'il soit mis fin au conflit.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, de leurs exposés complets et détaillés sur la situation politique et humanitaire en Ukraine.

Les accords de Minsk restent la base de l'engagement de la communauté internationale en faveur du règlement pacifique du conflit en Ukraine. C'est pourquoi nous appelons les parties au conflit à mettre intégralement pleinement en œuvre ces Accords, signés en février 2015 et approuvés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, et qui représentent l'unique possibilité d'instaurer la stabilité dans la région.

L'apaisement des tensions repose sur la collaboration et les efforts de toutes les parties au conflit. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par les violations du cessez-le-feu que continuent de commettre les deux parties. À cet égard, nous condamnons et déplorons l'assassinat de M. Alexander Zakharchenko le 31 août dernier, et nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu et à coopérer afin de réduire les tensions.

Nous encourageons les parties à s'abstenir de toute mesure qui pourrait aggraver ou déstabiliser la situation et compromettre ainsi les efforts que déploie la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, pour trouver une solution pacifique à cette crise. Nous rappelons aux parties que le règlement de la crise dans la région ne peut être que pacifique et fondé sur des négociations directes, franches et sans exclusive. Nous leur rappelons également qu'elles doivent rechercher une solution définitive et juste pour consolider des relations harmonieuses entre les différents groupes ethniques en Ukraine, mais aussi entre l'Ukraine et les pays de la région.

Nous sommes préoccupés par l'incidence de la violence et de l'instabilité sur la population civile dans le contexte de ce conflit prolongé, qui est à l'origine de pertes économiques et humaines dans la région et qui aggrave la souffrance de la population et provoque des déplacements de populations. À cet égard, nous saluons le travail et les efforts qu'accomplissent des acteurs humanitaires tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de fournir une aide.

Le règlement de la crise en Ukraine ne saurait être militaire, mais politique. C'est pourquoi la

communauté internationale doit appuyer toutes les initiatives diplomatiques visant à régler la crise par des moyens pacifiques. Pour conclure, nous insistons sur la nécessité que les parties continuent d'utiliser les moyens existants, à savoir le quatuor du Format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et d'autres acteurs clefs, pour régler le conflit.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de cette séance et nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, de leurs exposés.

Nous réitérons l'attachement du Pérou à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la situation complexe et instable dans l'est de ce pays, où la population civile continue de subir les conséquences du conflit. Plus particulièrement, le Pérou partage la préoccupation exprimée par plusieurs délégations au Conseil s'agissant de l'intention des républiques autoproclamées d'organiser des élections dans les territoires de Louhansk et Donetsk le 11 novembre, qui pourraient porter préjudice au processus de dialogue entre les parties.

Nous estimons que ces prétendues élections sont contraires aux dispositions des accords de Minsk, entérinés par le Conseil, ainsi qu'aux dispositions relatives à leur mise en œuvre, qui constituent la base juridique du règlement politique nécessaire pour mettre un terme au conflit dans l'est de l'Ukraine. Nous soulignons qu'un processus électoral libre et régulier doit aboutir à la désignation d'autorités légitimes et représentatives. À cet égard, nous notons qu'une grande partie des résidents de ces territoires – près de 1,5 million de personnes déplacées ont été recensées – ont abandonné leurs foyers et que ceux qui restent – 4,4 millions de personnes sur une population totale de 6,5 millions d'habitants – ont un besoin extrême d'aide humanitaire.

Nous concluons en soulignant l'importance des travaux de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que des efforts visant à faciliter le dialogue entre les parties, en particulier selon le Format Normandie et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Secrétaire générale adjointe,

M^{me} DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, de leurs exposés.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États, y compris l'Ukraine, et s'oppose à l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Ukraine par toute force extérieure. La Chine suit de près l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine. Elle espère que toutes les parties concernées prendront des mesures concrètes pour prévenir l'escalade du conflit et de la confrontation et œuvreront de concert à l'apaisement des tensions.

La situation en Ukraine a des facteurs historiques et contemporains complexes, et sa gestion exige une réflexion globale et équilibrée.

Premièrement, la direction générale d'un règlement politique doit être maintenue. D'un côté, les droits, intérêts et aspirations légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques en Ukraine doivent être pleinement pris en compte. D'un autre côté, il faut également prendre en compte les préoccupations raisonnables de toutes les parties pertinentes pour trouver un équilibre entre tous les intérêts.

Deuxièmement, nous continuons d'appeler à la mise en œuvre globale de la résolution 2202 (2015) et des accords de Minsk 2, ainsi qu'à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la cessation de la violence dans l'est de l'Ukraine afin qu'une solution globale, durable et équilibrée puisse être apportée à la question ukrainienne sur la base du dialogue et de la consultation.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer de promouvoir les initiatives diplomatiques visant à trouver une solution politique à cette question. Les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis. Les délibérations du Conseil doivent contribuer à une désescalade véritable dans les régions concernées de l'Ukraine et jouer un rôle constructif dans la réalisation d'un règlement politique. La Chine a toujours maintenu une position objective et impartiale concernant la crise ukrainienne, et elle reste déterminée à jouer un rôle positif dans le règlement politique de la crise.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et nous remercions M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, de leurs exposés importants sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Nous tenons en premier lieu à renouveler notre attachement au respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, sans ingérence dans ses affaires intérieures. Nous espérons que tous les acteurs concernés appliqueront pleinement la résolution 2202 (2015) et les accords de Minsk pour la paix, ainsi que la déclaration présidentielle S/PRST/2018/12, adoptée le 6 juin. Nous espérons qu'ils œuvreront à un règlement global et équilibré de cette question par le dialogue, en particulier selon le Format Normandie et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral, afin d'accomplir des progrès immédiats dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Nous exhortons également l'Ukraine et la Fédération de Russie à régler la crise par des moyens pacifiques et à manifester une volonté politique plus importante non seulement pour renforcer le cessez-le-feu et appliquer les accords préalables, mais également pour revitaliser un processus de négociation durable et complet.

L'annonce de la tenue d'élections anticipées dans les régions de Donetsk et Louhansk le 11 novembre contredit l'esprit et la lettre des accords de Minsk pour la paix, qui contiennent des dispositions spécifiques sur l'organisation d'élections locales dans ces régions. À cet égard, toute mesure qui pourrait nuire à la mise en œuvre des accords de Minsk doit être évitée.

À la lumière de l'exposé de M^{me} Mueller, nous notons que la situation humanitaire reste grave en raison des nombreux obstacles qui entravent les efforts de secours et du manque de financement pour le plan d'intervention. Les hostilités se poursuivent dans l'est de l'Ukraine, malgré une relative amélioration de la situation. Les bombardements, les armes légères et les mines terrestres représentent toujours une menace mortelle pour les civils, qui continuent d'être tués et mutilés. À cet égard, nous soulignons qu'il importe d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans toutes les zones touchées afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour terminer, nous appelons à un règlement pacifique de la crise dans l'est de l'Ukraine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords conclus entre les parties concernées, notamment les accords de Minsk, qui constituent le cadre approprié pour régler la crise dans la région, et grâce aux efforts de médiation de certains acteurs qui jouissent du respect et de l'estime des deux

parties au conflit et de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, de leurs importantes mises à jour.

Le Kazakhstan est favorable à une approche équilibrée pour régler la crise ukrainienne. Ce règlement doit passer par des négociations pacifiques et un processus de médiation reposant sur des principes fondamentaux, les normes juridiques internationales et la Charte des Nations Unies. Mon pays continue de participer aux consultations multilatérales pour parvenir à un règlement de la crise. Le Kazakhstan est déterminé à collaborer avec tous les membres du Conseil sur cette question, sans recourir à des expédients politiques et en adoptant une attitude ouverte, objective, responsable et constructive.

Le Président kazakh Nursultan Nazarbayev a grandement contribué au lancement du format Normandie et à la conclusion des accords de Minsk, et a exprimé à maintes reprises la volonté du Kazakhstan de prêter main forte au règlement pacifique de la situation dans le sud-est de l'Ukraine. C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour régler le conflit par des moyens politiques et diplomatiques, notamment par le dialogue et des mesures de confiance. Nous sommes favorables à une intensification des travaux dans le cadre du format Normandie et à un renforcement de l'efficacité du Groupe de contact trilatéral afin de parvenir à un règlement pacifique de la situation dans le sud-est de l'Ukraine.

Le Kazakhstan appuie pleinement les activités du Groupe de contact trilatéral et de ses groupes de travail chargés de l'application des mesures de confiance. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par le fait que le processus de négociation visant à résoudre le conflit ukrainien a été suspendu au cours des derniers mois, comme en témoigne le manque de contacts à haut niveau dans le cadre du format Normandie. Il semblerait que les principales parties internationales à la crise ukrainienne ne soient pas en mesure de s'entendre sur un plan d'action commun. À l'instar d'autres membres de la communauté internationale, le Kazakhstan reconnaît l'importance des accords de Minsk pour le règlement du conflit dans le sud-est de l'Ukraine, ainsi que la nécessité de leur

mise en œuvre, étant donné qu'ils constituent le seul mécanisme actuellement accepté par les parties. Nous soulignons que ces accords ont été approuvés par la résolution 2202 (2015) du 17 février 2015, qui met l'accent sur leur importance et la responsabilité qui incombe aux parties de les appliquer strictement, notamment en ce qui concerne un cessez-le-feu durable et à long terme, le retrait des armes lourdes et le règlement des problèmes politiques.

À cette fin, s'agissant des prochaines élections dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, le Kazakhstan appelle tous les participants au processus de négociation à régler la situation dans le sud-est de l'Ukraine et à respecter les dispositions des accords de Minsk. Nous avons appelé à maintes reprises au strict respect de la résolution 2202 (2015) en ce qui concerne ces accords, dont nous estimons qu'ils constituent le seul mécanisme viable aux fins du règlement pacifique du conflit. Il est essentiel d'empêcher une nouvelle escalade du conflit et un durcissement des sanctions réciproques, et de continuer à rechercher des moyens pacifiques de surmonter les différends.

Il est particulièrement important pour notre pays plurinational que l'Ukraine reste souveraine, stable et indépendante et préserve sa société pluriethnique et pluriconfessionnelle dans laquelle les droits de l'homme sont respectés en matière humanitaire et tous les civils sont en sécurité. Nous remercions M^{me} Mueller d'avoir appelé notre attention sur la dimension humanitaire et de nous avoir fourni des informations importantes. Nous pensons que le redressement de l'économie peut également contribuer à une paix durable et à la normalisation complète de la situation. C'est pourquoi nous appelons à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine économique aussi. Nous ne devons pas permettre que les tensions s'aggravent davantage. Il y va de l'intérêt des personnes qui font face à des conditions de vie effroyables et vivent sous la menace constante de la reprise de la guerre.

M. Woldegerima (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller de leurs exposés sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Nous prenons note du récent rapport de situation et des rapports quotidiens de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, qui indiquent que la situation sécuritaire sur le terrain est

instable et que les niveaux de violence et le nombre de pertes civiles augmentent. Dans le récent rapport thématique de la Mission spéciale d'observation, nous avons également noté les conséquences de la situation actuelle sur les efforts menés pour améliorer la situation humanitaire. Nous avons conscience des répercussions que la détérioration des conditions de sécurité a sur les civils et les infrastructures critiques et, partant, de la nécessité de répondre aux besoins humanitaires sur le terrain. Nous estimons que l'application du régime de cessez-le-feu conclu par les parties est indispensable pour désamorcer les tensions de plus en plus vives et pour contribuer à répondre aux besoins de la population civile. À cet égard, il convient de noter l'appel à la retenue lancé récemment par M. Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui a également exhorté toutes les parties à protéger la population et à honorer leurs engagements à mettre fin à la violence, et en particulier à retirer les armes, à procéder au désengagement et au déminage prévus et à respecter le cessez-le-feu.

Il ne fait aucun doute que seul un règlement pacifique peut résoudre la situation dans l'est de l'Ukraine. C'est pourquoi il est absolument impératif que les parties restent pleinement attachées à la mise en œuvre des accords de Minsk et respectent strictement la résolution 2202 (2015), qui a entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application desdits accords. Nous ne pouvons qu'espérer que les parties pourront progresser dans le cadre du format Normandie et d'autres formats pertinents afin de régler les questions en suspens dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Comme certains de mes collègues l'ont dit, c'est la seule façon de trouver une solution politique durable à la situation en Ukraine.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a insisté pour que la séance d'aujourd'hui soit une séance d'information publique, parce que nous voulons que chacun entende la vérité. Le 31 août, M. Alexander Zakharchenko, le leader de la République populaire de Donetsk, est mort dans une attaque terroriste. C'est sa signature qui figurait sur les accords de Minsk et sa mort a eu des répercussions négatives sur le règlement de la crise. Il est clair que son assassinat visait à déstabiliser la situation dans la région. Tout porte à croire que les Ukrainiens étaient impliqués dans son assassinat, ce qui est tout à fait conforme à la logique avouée de Kiev qui cherche à régler sa crise intérieure par le biais de la force. Nos collègues occidentaux n'ont dit mot sur ce crime et aujourd'hui, ils ont même eu peur de donner la parole

aux représentants des républiques, qui auraient pourtant pu informer le Conseil de l'évolution de l'enquête.

Le 11 novembre, des élections doivent avoir lieu pour élire les dirigeants des républiques et les députés aux conseils populaires, et ce, afin de combler le vide laissé par le meurtre de M. Zakharchenko. En ce qui concerne la légitimité des élections, elles n'ont rien à voir avec l'ensemble de mesures en vue l'application des accords de Minsk, qui couvre les élections municipales. C'est simplement que les gens ont besoin de vivre et de rendre leur région habitable dans les circonstances actuelles, qui sont caractérisées par le blocus de Kiev et les menaces constantes des dirigeants ukrainiens de recourir à la force.

La situation dans le sud-est de l'Ukraine reste instable. Kiev ne respecte pas les accords de cessez-le-feu et a avancé d'au moins 15 kilomètres dans la zone dite grise. Elle refuse obstinément de tenir ses engagements politiques, essayant de marginaliser les mécanismes du Groupe de contact trilatéral et de lancer une deuxième série de discussions sur des questions qui ont déjà été approuvées. Ses partenaires occidentaux l'encouragent en déclarant, comme Kurt Volker, qu'il n'y a pas de place dans les accords de Minsk pour les républiques proclamées du Donbass et qu'elles ne devraient pas exister. Et le Président Poroshenko déclare qu'il n'y a pas de format de Minsk. Quel type de réaction à cette rhétorique devons-nous attendre du Donbass?

Aujourd'hui, nous avons été témoins d'une nouvelle série d'hypocrisies. Le sabotage total, éhonté et prolongé des accords de Minsk par Kiev, pratiquement dès le premier jour, a été complètement passé sous silence. Au lieu de l'admettre, le Conseil de sécurité se concentre sur les élections de novembre prochain, qui représentent une mesure essentielle compte tenu des circonstances dans lesquelles Kiev a saboté ses obligations politiques, alors que le peuple de la région du Donbass - qui sont d'ailleurs citoyens ukrainiens - a été abandonné par les autorités ukrainiennes.

Nous avons discuté de la situation en Ukraine au Conseil de sécurité à la fin du mois de mai (voir S/PV.8270). À l'époque, dans cette salle, nous avons formulé les détails, point par point, du contenu des accords de Minsk, que certaines personnes ici présentes ne se lassent jamais de demander à la Russie de mettre en œuvre. Chaque élément du dispositif concerne l'Ukraine et les milices, et aucun d'entre eux n'a à voir avec la Russie. Et l'Ukraine n'en a pas mis en œuvre un seul. Depuis deux ans maintenant, Kiev refuse de consolider

la formule Steinmeier que le Président ukrainien a signée, et qui précise la procédure de mise en œuvre de l'ensemble des mesures, notamment la tenue d'élections. Pourtant, on nous dit constamment que Kiev appliquerait les accords. Il est fait référence à la promulgation et à la prorogation récente par le Parlement ukrainien d'une loi sur le statut spécial de la région du Donbass. Mais est-ce que quelqu'un ici a lu la loi au-delà de son titre? Nous avons à maintes reprises demandé à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de procéder à une analyse comparative de l'ensemble des mesures de Minsk et de cette loi, car il est tout à fait évident qu'elles sont incompatibles. À la différence de l'ensemble des mesures en vue de l'application des accords de Minsk, la loi a été élaborée sans le consentement des Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, et le statut spécial qu'elle crée n'est que temporaire. Son entrée en vigueur est subordonnée à la mise en œuvre d'autres mesures qui portent atteinte à la séquence soigneusement établie dans les accords de Minsk. Les amendements à la Constitution portant sur la décentralisation ont été reportés indéfiniment, et la loi d'amnistie n'est pas entrée en vigueur.

L'Union européenne et les États-Unis sont les responsables du non-respect des accords de Minsk par les autorités de Kiev. Ils n'arrêtent pas de nous dire que les sanctions anti-russes seront levées lorsque les accords de Minsk seront mis en œuvre. Et tant que ceux qui sont actuellement au pouvoir à Kiev ne les mettent pas en œuvre, cette position représente pour l'Ukraine une invitation à continuer de saboter les accords de Minsk, puisque c'est la Russie qui devra payer. Et Kiev est heureuse d'en profiter. Il en va de même pour les élections. Kiev n'a rien fait pour mettre en œuvre les volets politiques des mesures de Minsk, y compris les dispositions électorales, mais elle proteste lorsque les habitants de Donetsk commencent à se préparer à combler le vide créé par le meurtre de Zakharchenko.

L'une des caractéristiques de nos collègues occidentaux est qu'ils préfèrent ne pas entendre ce qui ne leur convient pas ou ce qu'ils n'aiment pas. Cela s'applique également à l'ensemble des mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Nous exhortons de nouveau tout le monde à lire le document proprement dit, qui est une aide à la compréhension. Nos collègues occidentaux ont fourni un appui politique et financier à la prétendue révolution de la dignité, ou plutôt au coup d'État, terme qu'ils n'aiment pas entendre. Ils étaient les garants de l'accord signé entre Yanukovych et l'opposition, et que l'opposition a immédiatement violé

lorsqu'elle a pris le pouvoir. Ils n'aiment pas entendre parler de cela non plus. Ils préfèrent parler de l'agression russe et de la présence militaire russe, qu'Alexander Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, n'a pas constatées. Il est vrai qu'il a été immédiatement désavoué et que cette partie de son entretien a tout simplement été supprimée.

Le problème est qu'ils ont donné carte blanche aux autorités ukrainiennes. Ils ferment les yeux sur tout ce qui se passe dans ce pays. Ils les laissent faire et dire ce qu'elles veulent, et les autorités de Kiev ne s'en privent pas. Prenons, par exemple, la politique étrangère de l'Ukraine ou, plus précisément, son absence de politique étrangère. Tout ce que les porte-parole des autorités de Kiev font et disent sur la scène internationale ainsi que tout leur programme de politique étrangère se résumait à une chose : des invectives et des attaques dirigées contre la Russie et des initiatives anti-russes. C'est tout. Le sénateur romain Cato et son interminable appel à la destruction de Carthage sont dérisoires en comparaison. Mais contrairement à nous, nos collègues occidentaux sont privés du rare plaisir d'entendre, sans interruption ni traduction, le discours politique interne de l'Ukraine ou, comme ils le disent pompeusement, le dialogue dans leur politicum. Je ne citerai qu'une seule déclaration du député de la Verkhovna Rada, Oleh Barna, sur la principale chaîne de télévision ukrainienne :

« Les Russes ne sont pas un peuple. C'est une population sans histoire. Ce sont des bâtards tatars-mongols. Des gens qui ont toujours volé tout le monde. »

Voilà mot pour mot ce qu'il a dit, et je pourrais en citer d'autres comme ça.

Pourquoi est-ce que je fais ça? Parce que tout le monde en Ukraine connaît le russe. Environ la moitié de la population le parle comme s'il s'agissait de sa langue maternelle. Et en fait, le ratio en faveur de la langue russe est plus élevé que cela. À titre d'information, les autorités ukrainiennes, y compris le Président Poroshenko, parlent russe entre elles et dans leur vie quotidienne. Elles ne parlent ukrainien qu'à la télévision. Sans parler du fait qu'une partie importante de la population de l'Ukraine est russe. L'Ukraine a promulgué une loi linguistique discriminatoire qui ne laisse en fait aucune place à la langue russe dans le domaine de l'éducation. Il en va de même pour le hongrois, d'ailleurs. Il suffit de demander aux Hongrois. Mais l'ampleur des dommages causés à la langue russe est plus grande. C'est ce que la Commission de Venise a conclu sur le caractère discriminatoire

de la loi. Mais les autorités de Kiev ne sont pas sur le point de changer quoi que ce soit, elles continuent de commettre les mêmes erreurs. Après tout, la question de la langue a été l'une des principales raisons du début du conflit dans la région du Donbass. Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Nos collègues occidentaux ne veulent pas comprendre, ou ne peuvent pas comprendre, que pour les habitants du Donbass – et pas seulement ceux du Donbass, croyez-moi – qui vivent dans un pays où les personnalités politiques comme Barna sont la norme – et elles le sont – le problème n'est pas seulement politique ou économique, il est existentiel. Les habitants de Crimée ont poussé un soupir de soulagement lorsqu'ils ont choisi de rejoindre la Russie par référendum volontaire. S'ils ne l'avaient pas fait, la situation y serait pire que dans le Donbass.

Au cours de la prétendue révolution de la dignité à Kiev, le mot-dièse suivant est apparu : #cenesontquedesenfants. Cela signifiait « Pourquoi leur enlever cela? Laissez-les faire et ça leur passera ». Nous avons un dicton semblable à « Il ne faut pas jouer pas avec les allumettes » – « Les allumettes ne sont pas des jouets pour enfants ». Aujourd'hui, ces enfants se promènent autour de Kiev dans des processions aux flambeaux, scandent des slogans nazis et combattent dans le Donbass aux côtés des bataillons de volontaires nationalistes. Voilà encore autre chose que nos collègues occidentaux préfèrent ne pas remarquer. Ils ont laissé sortir le génie de la bouteille, mais maintenant le problème n'est pas qu'ils ne veulent pas le remettre à sa place, c'est qu'ils ne le peuvent pas.

Le grand poète russe Alexandre Pouchkine a écrit les lignes suivantes : « Oh, il n'est pas difficile de me tromper. /Je suis heureux de me tromper moi-même. »

Elles s'appliquent à ces messieurs du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Bolivie.

Ma délégation remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller.

Nous réaffirmons que l'ensemble de mesures en de l'application des accords de Minsk demeure la base sur laquelle la communauté internationale s'est engagée à rechercher une paix durable dans l'est de l'Ukraine. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties de s'y

conformer strictement. Les dispositions de ces accords, ainsi que l'élaboration de mesures de confiance, sont essentielles pour la consolidation des efforts que doivent déployer les parties dans la recherche d'une solution politique à cette crise. Dans cet esprit, nous appelons les parties à respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à respecter le droit international humanitaire.

Nous appelons les parties à cesser les attaques, à s'abstenir d'activités qui encouragent la violence ou incitent à l'escalade des hostilités, à respecter l'interdiction d'utiliser l'artillerie lourde, à respecter le cessez-le-feu, à permettre l'accès humanitaire sans conditions et à faciliter un accès complet et sûr à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin que celle-ci puisse exercer pleinement ses fonctions de contrôle sur place. Dans cet esprit, nous appelons les parties à s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'intérêt d'une solution durable qui tienne compte des droits, des intérêts et des revendications légitimes de toutes les parties, y compris des groupes ethniques, afin de parvenir à un équilibre des intérêts et à trouver une solution politique à cette question.

Sur le plan humanitaire, les violations successives du cessez-le-feu ont eu un effet dévastateur sur la vie des civils. En outre, les attaques contre les zones urbaines et les infrastructures civiles touchent 60 % des personnes vivant le long de ce que l'on appelle la ligne de confrontation. C'est l'une des sections les plus contaminées par les mines antipersonnel. Dans le même ordre d'idées, nous appelons les parties à respecter strictement leurs obligations en matière de protection des civils, notamment la résolution 2286 (2016), dans le cadre du respect du droit international humanitaire. De même, nous appuyons fermement les travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui mène une action importante dans des circonstances difficiles.

Enfin, nous réaffirmons qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. La communauté internationale et le Conseil doivent tout mettre en œuvre dans le cadre de l'unité pour parvenir à une paix durable qui, à long terme, sera bénéfique pour la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. J'apprécie également les exposés et les analyses de la situation présentés par les intervenants, ainsi que leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Par ailleurs, je remercie sincèrement les délégations suédoise, française, néerlandaise, polonaise, britannique et des États-Unis d'Amérique, qui ont pris l'initiative de porter à l'attention du Conseil la question des préparatifs de la tenue d'élections illégales le 11 novembre dans les zones occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Il semblerait que je sois également censé remercier la délégation russe d'avoir proposé de tenir la présente séance dans la salle au nom de la transparence. Toutefois, comme il ressort clairement de la déclaration faite par le représentant de la Russie, la délégation russe se préoccupe avant tout d'utiliser le Conseil comme une plate-forme pour mener sa campagne de désinformation à l'égard de l'Ukraine et pour accuser le Gouvernement ukrainien de tout ce qu'il se passe dans les territoires occupés. Un tel comportement ne vise en rien à améliorer la transparence; il ne s'agit certainement que de tentatives désespérées de la Russie de se soustraire à la responsabilité de ses actes illicites, et qui ont été amplement prouvés, contre l'Ukraine, à savoir son agression militaire, son occupation et sa tentative d'annexion illégale des territoires ukrainiens. C'est le comportement d'un criminel endurci et impénitent déterminé à se moquer du système judiciaire. En conséquence, je voudrais exprimer ma plus profonde déception face à la position de la partie russe, qui semble vouloir à tout prix saboter tous les efforts sincères visant à trouver une solution pacifique au conflit et à apporter la paix dans les régions du Donbass ravagées : par la guerre.

Le principal élément déclencheur du débat d'aujourd'hui est l'intention de l'administration d'occupation russe des territoires temporairement occupés des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk de tenir de prétendues élections anticipées, ce qui reviendrait en réalité à donner aux chefs des bandes armées des sièges au sein d'organes représentatifs illégitimes. Ce n'est rien d'autre qu'une provocation et un outrage aux accords de Minsk et à la souveraineté de l'Ukraine. Il est très regrettable que le Kremlin ait choisi la voie d'une nouvelle escalade de la situation plutôt que celle de la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk.

Comme l'a déclaré le Ministère ukrainien des affaires étrangères le 7 septembre, les résultats de ces fausses élections seront nuls et non avenue, n'auront aucun effet juridique et ne seront reconnus ni par l'Ukraine ni par la communauté internationale. En outre, de tels agissements ne font que saper les accords de Minsk et porter gravement atteinte aux efforts internationaux pour régler une situation qui résulte de l'agression militaire russe et de l'occupation de certaines parties du territoire ukrainien. La Fédération de Russie sait très bien que ces prétendues élections violent la Constitution ukrainienne, ainsi que la loi ukrainienne relative aux modalités temporaires de l'exercice de l'autonomie locale dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, et vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit des accords de Minsk, qui, comme la Fédération de Russie aime à le rappeler, ont été approuvés en 2015 par la résolution 2202 (2015).

Le 4 octobre de cette année, le Parlement ukrainien a prorogé la période de validité de la loi susmentionnée jusqu'à la fin de l'année 2019, confirmant une nouvelle fois le respect par l'Ukraine de ses engagements au titre des accords de Minsk. Bien qu'elle ait largement le temps d'évaluer les dommages que ces prétendues élections infligeront au processus politique, la Fédération de Russie continue délibérément ses provocations. Personne ici n'a une boule de cristal, mais certains signes montrent que ces prétendues élections pourraient servir de tremplin vers un nouveau cycle d'agression armée de la part de la Russie. À cet égard, je remercie tous les membres du Conseil de sécurité qui ont clairement exprimé leur opinion sur les agissements du régime du Kremlin. Je tiens à préciser que seuls des responsables élus de façon légitime et légale peuvent représenter les communautés locales dans la région du Donbass, et non les marionnettes du Kremlin envoyées ou désignées par Moscou. En conséquence, toute élection, pour être reconnue comme telle, doit se dérouler conformément à la législation ukrainienne, dans le respect des normes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et sous contrôle international approprié.

Étant donné que la portée du débat d'aujourd'hui a été élargie par la Fédération de Russie avec ses généralisations, ses caractérisations sans équivoque et ses rappels historiques, je voudrais mettre en exergue les points suivants pour donner un aperçu beaucoup plus vaste des activités destructrices de la Russie en Ukraine et dans les environs. Soit dit en passant, j'ai été quelque peu surpris par le ton du représentant de la Fédération

de Russie, qui devient de moins en moins diplomatique, voire vulgaire, au fil des séances du Conseil de sécurité sur l'Ukraine.

Nous avons tous entendu à maintes reprises le mantra de la Russie, qui a encore été répété aujourd'hui, à savoir que le Gouvernement ukrainien doit collaborer directement avec les représentants des régions de Louhansk et de Donetsk. Mais il existe une vérité très gênante pour la partie russe, à savoir qu'il n'y a pas de représentants légitimes des régions de Louhansk et de Donetsk, librement élus par le peuple. Les personnes qui occupent un siège dans les bâtiments administratifs des régions de Louhansk et de Donetsk ne sont rien d'autre que des marionnettes de Moscou, qui y sont installées ou retirées selon le bon vouloir de leurs maîtres du Kremlin. La présence de citoyens russes et de personnel de sécurité au sein de ces administrations, en plus de l'appui financier et militaire crucial qu'elles fournissent, se poursuit à ce jour et demeure un facteur décisif dans la gestion de la gouvernance quotidienne des zones occupées de la région du Donbass. La Russie continue d'exercer un contrôle politique et administratif total sur la région. Moscou a créé et appuyé les unités armées illégales dans les régions de Donetsk et de Louhansk. Leur existence même serait impossible sans l'aide financière directe de la Russie, qui s'élève à 1,3 milliard de dollars par an. Les forces armées russes exercent un commandement et un contrôle totaux sur les formations militaires dans les régions occupées de l'Ukraine.

Je voudrais simplement présenter quelques faits tirés des derniers rapports en date de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, puisque le représentant russe a mentionné l'entretien qui a été organisé avec M. Hug. En août, ses drones ont détecté des convois de camions de marchandises traversant illégalement, la nuit, le tronçon de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, actuellement contrôlé par la partie russe. Le convoi s'est ensuite dirigé vers la ville de Khrustalny, une installation de stockage bien connue pour les armes lourdes russes. Plus tard, dans le même village, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a repéré des centaines de caisses de munitions, dont certaines ont été jugées flambant neuves, ainsi que 118 caisses de lance-roquettes multiples. D'après les rapports de la Mission spéciale d'observation, ses observateurs ont également identifié quatre systèmes de guerre électronique distincts près d'un village non contrôlé par le Gouvernement. Dois-je préciser que ces systèmes sont utilisés exclusivement par l'armée russe? En septembre, la Mission a signalé

la présence d'un convoi de 10 camions de marchandises couverts d'une bâche de la marque Kamaz près de la frontière avec la Fédération de Russie, où il n'y a pas de postes-frontières. À trois reprises, du 9 au 12 octobre, un drone de la Mission a repéré des véhicules, notamment un canon antiaérien et un véhicule blindé de transport de troupes, entrant en Ukraine et sortant de l'Ukraine au milieu de la nuit par une route non goudronnée près d'un autre village dans une zone non contrôlée par le Gouvernement dans la région de Donetsk, près de la frontière avec la Fédération de Russie.

Enfin, et c'est le coup de grâce, le 27 octobre, un drone de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a repéré, sur des territoires non contrôlés par le Gouvernement, un système de missile sol-air connu en russe sous le nom d'*Osa*, qui signifie « guêpe » en anglais, et, ensuite, un convoi de sept camions sur un chemin de terre près de la frontière avec la Fédération de Russie. Le drone a alors subi des interférences de signal, dont on a déterminé qu'elles avaient été causées par un brouillage, avant que toute communication avec l'engin ne soit perdue. Le drone n'est pas retourné à sa station de contrôle au sol et est considéré comme perdu. Peut-être devrait-on attribuer cela, comme la Russie l'affirme souvent, aux mineurs de charbon retraités pacifiques qui vivent dans cette localité, ou peut-être aux officiers de l'armée russe qui ont décidé de passer leurs vacances à cueillir des champignons dans la forêt avoisinante.

Au cours des trois derniers mois seulement, la Mission a observé des convois, y compris de camions, à sept reprises sur la même route non asphaltée susmentionnée, dans la zone proche de la frontière. Nous ne parlons ici que d'une petite zone près de la frontière avec la Fédération de Russie. Quelqu'un a-t-il des doutes sur qui sont les responsables? Y a-t-il quelqu'un pour croire ce que racontent les Russes, à savoir qu'il existe des autorités indépendantes à Louhansk et Donetsk, et que Moscou ne fait que jouer le rôle de médiateur? Vraiment?

Ceux qui croient que le Donbass est le seul point contentieux qui envenime les relations entre l'Ukraine et la Russie se trompent lourdement. Regardons ce qui se passe en mer d'Azov, qui a été transformée en un autre théâtre d'actions belligérantes russes contre l'Ukraine. Ces six derniers mois, la Fédération de Russie a bloqué de façon abusive plus de 200 navires en route vers les ports ukrainiens de Marioupol et de Berdyansk. Comme confirmé par la Mission spéciale d'observation, ces entraves à la navigation commerciale ont perturbé

l'économie et le commerce, entraînant des pertes commerciales pour ces ports qui emploient des milliers de personnes. De telles actions sont incompatibles avec les obligations de la Fédération de Russie au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et violent les droits de navigation de l'Ukraine et des États du pavillon des navires bloqués. Les navires à destination des ports russes en mer d'Azov n'ont pas été soumis à ces mêmes obstructions.

Et puis il y a le pont du détroit de Kertch, construit illégalement et unilatéralement, en violation des droits de l'Ukraine. Il est devenu un obstacle majeur à la navigation internationale. Il ne fait que 35 mètres de hauteur, et seuls les navires au tirant d'air de moins de 33 mètres et longs de 160 mètres peuvent passer dessous en toute sécurité. Résultat, les navires de type Panamax et de nombreux vraquiers de type Handymax ne peuvent pas maintenant transiter par le détroit de Kertch, ce qui a eu un impact majeur sur le trafic vers les ports d'Ukraine.

La Russie utilise aussi la mer d'Azov comme une autre voie pour approvisionner ses forces dans le Donbass avec des armes du territoire occupé de Crimée. D'après nos informations, la Russie n'a pas renoncé à l'idée d'ouvrir un couloir terrestre en Crimée. En outre, la menace d'un débarquement depuis la mer d'Azov en cas de confrontation militaire à grande échelle demeure une source de déstabilisation de la sécurité dans la région de Donetsk. En Crimée occupée, la militarisation se poursuit activement et à plein régime. La Russie a plus que doublé la puissance de feu de ses contingents dans la péninsule de Crimée et elle continue de mettre en place une infrastructure militaire en vue du déploiement d'armes nucléaires. Cela inclut la rénovation des aires de stockage des têtes nucléaires datant de l'ère soviétique.

La situation des droits de l'homme dans la péninsule demeure aussi très alarmante. Les conclusions auxquelles est parvenu le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme confirment que les autorités de la Fédération de Russie, en tant que puissance occupante, ne garantissent et ne protègent toujours pas de façon adéquate tout un éventail de droits de l'homme en Crimée. La Russie continue d'ignorer l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice il y a un an, qui lui demande, entre autres, de s'abstenir d'imposer des limitations à la capacité de la communauté des Tatars de Crimée de conserver ses instances représentatives, y compris le Majlis, et de faire en sorte de rendre disponible un enseignement

en langue ukrainienne. Malgré la teneur claire de cette ordonnance, une année entière s'est écoulée sans que la Russie ne lève son interdiction du Majlis, et le nombre d'élèves étudiant l'ukrainien est passé de plus de 13 000 pendant l'année scolaire 2013-2014 à seulement 172 en 2017-2018. Arrêtons-nous un moment pour méditer sur ces chiffres – de plus de 13 000 à 172. Quelle différence!

Je voudrais ajouter à cela qu'au cours de la période allant de 2014 à 2017, 108 000 personnes venues de la Fédération de Russie se sont installées en Crimée et à Sébastopol. De quoi s'agit-il, sinon d'une stratégie visant délibérément à modifier la composition démographique de la région? Plus de 70 citoyens ukrainiens ont été détenus par les autorités russes en Russie et en Crimée occupée sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques fabriquées de toutes pièces. Oleg Sentsov, menacé de torture par alimentation forcée a dû mettre fin à sa grève de la faim après un combat de quatre mois. Sa santé s'est nettement détériorée et son état demeure critique. La récente décision du Parlement européen de décerner le prix Sakharov à Oleg Sentsov est un message puissant adressé à tous ceux qui sont détenus illégalement pour leur dire qu'on ne les a pas oubliés. L'état de santé de Volodymyr Balukh, Asan Chapuch, Emir-Usein Kuku, Stanislav Klykh, Ihor Hryb, Yevhen Panov et bien d'autres qui ne reçoivent pas l'assistance médicale dont ils ont besoin reste très préoccupant.

J'ai derrière moi aujourd'hui la Première Vice-Ministre de l'information politique d'Ukraine, M^{me} Emine Dzhaparova. C'est une Tatare de Crimée. Elle est née là-bas. Elle a vécu et travaillé en Crimée, qu'elle a dû quitter après l'occupation russe. Elle peut nous raconter mille et une histoires sur ce qui se passe actuellement en Crimée.

Ce tableau entièrement sombre serait incomplet si l'on n'évoquait pas la vaste campagne de propagande et d'incitation à la haine contre l'Ukraine et les Ukrainiens lancée par le Gouvernement russe. Les médias contrôlés par l'État russe et des personnalités publiques passent des heures à la télévision à proférer, à une heure de grande écoute, des insinuations contre les Ukrainiens. Cela a déjà joué un rôle important dans l'occupation de la Crimée et dans l'intensification du conflit dans la région du Donbass.

Que faut-il faire face à tout cela? C'est à la fois très simple et très difficile. Les clés pour régler le conflit se trouvent à Moscou. Pour notre part, nous sommes prêts à nous engager de façon constructive pour

mettre fin au conflit. Hélas, cette disponibilité n'est pas encore présente en Russie. C'est regrettable de le dire, mais tant que la Russie ne changera pas concrètement de politique, qu'elle n'établira pas de véritables relations de bon voisinage fondées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays avec lesquels elle partage des frontières, et tant qu'elle ne s'abstiendra pas de créer des zones d'instabilité et de mener des guerres,

le Conseil continuera de se réunir autour de cette table pour débattre des folies sans fin des politiques expansionnistes et agressives de la Russie. Une chose est sûre – adopter une politique d'apaisement envers le Kremlin et faire son jeu n'aidera pas à construire un monde plus stable et plus sûr.

La séance est levée à 16 h 50.